

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Primagaz à Coltainville

AVIS d'ouverture de la consultation du public sur le projet de plan de prévention des risques technologiques (PPRT) lié au site PRIMAGAZ sur le territoire de la commune de COLTAINVILLE

Le code de l'environnement (articles L 515-15 et suivants) prévoit l'élaboration de plans de prévention des risques technologiques autour des établissements classés SEVESO.

En application de l'article R 515-40 du code de l'environnement, les documents d'élaboration du projet de PPRT sont mis à la disposition du public pour une durée d'un mois à compter du **18 juin 2012**. Il s'agit de :

- La note de présentation
- Le règlement
- La carte du zonage réglementaire

Ces documents sont consultables aux heures d'ouverture respectives des établissements :

- à la mairie de COLTAINVILLE
- à la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) – service environnement et nature -15, place de la république à CHARTRES

Les observations du public pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de COLTAINVILLE **jusqu'au 18 juillet 2012 inclus**.

Les observations du public pourront :

- être consignées sur le registre cité ci-dessus,
- ou être envoyées par courrier électronique à :
ddcspp-environnement@eure-et-loir.gouv.fr